



**La Vice-Première Ministre,
Ministre de l'Intérieur
et de l'Égalité des chances**

Bruxelles, le 14 mars 2014

Vos références :

Nos références :

Objet : Réforme de la Sécurité civile – Arrêtés d'exécution de la loi du 15 mai 2007 : état des lieux.

Monsieur le Président,

Un pas essentiel vient d'être franchi dans le cadre de l'exécution de la réforme de la sécurité civile avec l'approbation du statut des pompiers et du financement complet de la réforme.

En effet, le conseil des ministres après avoir approuvé, sur ma proposition, en sa séance du 21 février dernier le projet de statut administratif et le projet de statut pécuniaire des membres opérationnels des zones de secours, vient d'adopter ce jour, une des dernières étapes essentielles du processus de la réforme, à savoir les projets d'arrêtés royaux suivants :

- Projet d'arrêté royal portant la détermination de la clé de répartition de la dotation fédérale complémentaire pour les prézones et les zones de secours
- Projet d'arrêté royal relatif au statut administratif du personnel ambulancier non-pompier des zones de secours
- Projet d'arrêté royal portant statut pécuniaire du personnel ambulancier non pompier des zones de secours

Après 10 années d'attente et grâce à votre abnégation et votre acharnement à porter cette réforme, nous pouvons aujourd'hui nous féliciter d'un tel résultat.

Désormais toutes les conditions sont réunies pour que les zones de secours soient mises en place, comme je m'y étais engagée en début de législature.

Par la présente, je vous remercie pour votre soutien et votre accompagnement tout au long de ce processus complexe.

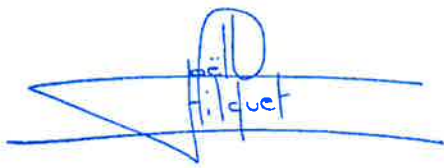
Ce n'est que grâce à notre collaboration commune et constructive que nous avons pu aboutir à ce résultat et finaliser ainsi la réforme de la sécurité civile.

Je ne doute pas que les objectifs de qualité que vous poursuivez pourront ainsi être atteints.

Les projets d'arrêtés royaux précités ainsi qu'un manuel relatifs aux nouveaux statuts sont disponibles sur le site Internet de la sécurité civile (www.securitecivile.be > La réforme est en marche ! > Zones de secours).

Vous trouverez en annexe les explications relatives au financement des zones ainsi qu'au statut.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes remerciements et de mes sentiments les plus sincères.



Joëlle Milquet

Ministre de l'Intérieur